



Conseil des droits de l'homme

46e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Yémen

Genève, le 1^{er} mai 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Yémen et lui formule les quatre recommandations suivantes:

1. Mener des enquêtes indépendantes et efficaces sur toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment en permettant à la Commission nationale d'opérer de façon indépendante et efficace dans le pays ainsi qu'en protégeant les procureurs et les témoins, puis juger les responsables selon les normes internationales en matière de procès équitable.
2. Mettre fin immédiatement aux détentions arbitraires, aux disparitions et déplacements forcés, qui affectent notamment les migrants, ainsi qu'à la torture et aux mauvais traitements, et libérer les personnes détenues arbitrairement mais aussi révéler le sort des personnes disparues.
3. Mettre fin immédiatement au recrutement des enfants dans les forces armées et juger les responsables de violations et d'abus à cet égard.
4. Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un accès immédiat et sans entrave à l'aide humanitaire et aux acteurs humanitaires, y compris en assurant la liberté de mouvement des femmes travaillant dans le secteur.

Je vous remercie.